|  |
| --- |
| **[Votre Établissement] investit pour améliorer les conditions de travail des professionnels et d’accueil des résidents**  Présenté en juillet 2020, le Ségur de la santé est un plan d’investissement massif dans le système de santé afin d’améliorer, notamment, le quotidien de ceux qui soignent. Près d’1,3 milliard d’euros sera investi dans les établissements sanitaires et médico-sociaux de la région Nouvelle-Aquitaine.  **Une part de ces crédits consiste à soutenir les investissements immobiliers** des établissements pour personnes âgées. Cette enveloppe est financée en partie par des Fonds européens et est destinée à répondre aux **enjeux de transformation de l’offre attendue au niveau des territoires sur la période 2021-2024 pour développer les « EHPAD de demain »**. Au regard des besoins projetés de la population et de l’offre existante dans les territoires, les priorités concerneront :   * L’approche domiciliaire avec des projets promouvant le sentiment « d’être chez soi » ; * L’ouverture de l’établissement sur l’extérieur et la « cité » ; * La prise en charge adaptée des troubles neurodégénératifs notamment ; * La diversification de l’offre.   Cette enveloppe, qui s’élève à 94 millions en Nouvelle-Aquitaine entre 2021 et 2024, doit permettre **aux établissements de répondre aux besoins de prise en charge de la population et à l’amélioration des conditions de travail des professionnels.**  **[Votre Établissement] a reçu XX€ pour améliorer le quotidien des soignants et des résidents.**  **C:\Users\sulecomte\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\Financé Par.png**  Le [Votre Établissement] a reçu, dans le cadre du Ségur, XXX€ pour améliorer le quotidien des personnels et des résidents.  Dans ce cadre, notre établissement a pu [investir/rénover] ….. |